



CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL

D'ACTION SOCIALE DE LADOIX-SERRIGNY

Du 27 septembre 2023

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Nombre de membres en exercice : 11 – Quorum : 5

Présents :

M. Jérôme FOL, Mmes Aline KUTTER, Corinne GARREAU, Valérie PERISSUTTI, M. Thierry MESNIL, Mme Saadia CHAMALI, Mme Denise SIMONNOT, M. Daniel KOCH

Absents excusés :

M. Francis GATEAU ayant donné pouvoir à M. Jérôme FOL
M. Philippe LANCIA ayant donné pouvoir à Mme Aline KUTTER
Mme Céline ABED-MARCILLET

Secrétaire de séance : Mme Aline KUTTER

Questions à l'ordre du jour du conseil d'administration :

- ✓ Aides sinistrés MAROC et LYBIE
- ✓ Colis de Noël 2023
- ✓ Questions diverses

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance, Mme Aline KUTTER est désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'administration et accepte cette fonction.

Approbation du procès-verbal du 3 mai 2023 :

Les membres du Conseil d'administration **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal relatif à la séance du 3 mai 2023.

Délibération n° 2023/0007

Aides aux sinistrés du séisme au Maroc et des inondations de la Libye

M. le Président propose d'apporter le soutien du CCAS aux pays du Maroc et de la Libye suite au séisme et aux inondations qui ont touchés ces deux pays.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **DÉCIDE**, à la majorité d'apporter une aide de 1 000 € par le biais de la Croix Rouge à chacun de ces deux pays, ce qui fait un total de 2 000 €. Mme SIMONOT n'a pas souhaité se prononcer pour le Maroc, pays qui, pour elle, a refusé l'aide de la France.

Questions diverses

Colis de Noël 2023

M. le Président propose d'augmenter la valeur des colis pour l'année 2023, le conseil d'administration valide cette proposition et fixe le prix des colis comme suit :

Personne seule :	27.50 €
Couple :	38.50 €
Ehpad :	24.20 €

A ce jour, on dénombre : 95 colis « personne seule », 77 colis « couple » et 8 colis « ehpad ».

La liste des bénéficiaires est distribuée à chaque membre présent afin que ceux-ci puissent l'étudier et signaler les modifications s'il y a lieu.

M. le Président demande à Mme CHAMALI la possibilité de trouver des emballages à moindre coût.

Mme Aline KUTTER s'occupera des cartes de vœux à glisser dans le panier, pour rappel chaque année il est demandé aux enfants de l'école maternelle et du centre de loisirs de préparer ces cartes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.

Le Secrétaire de séance,
Aline KUTTER.



Le Maire,
Jérôme FOL.

